



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES  
SCIENCES DE L'ÉDUCATION

**Formation des enseignants primaires et  
secondaires genevois dans le contexte  
du processus de Bologne**

***POSITION DE LA FACULTE DE PSYCHOLOGIE  
ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION***

OCTOBRE 2004

## **Formation des enseignants primaires et secondaires genevois dans le contexte du processus de Bologne**

### ***Position de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation<sup>1</sup>***

L'Université de Genève intervient pour un tiers dans la formation des enseignants primaires depuis 1933. En 1995, le Département de l'Instruction Publique (DIP) et le Grand Conseil ont confié entièrement cette formation à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE). Ouverte en 1996, la licence en sciences de l'éducation, mention enseignement (LME) est le titre reconnu pour devenir enseignant primaire à Genève. L'Université assure la formation disciplinaire de la plupart des enseignants secondaires. Il est désormais question d'étendre ses tâches à la formation pédagogique et didactique des professeurs, dans le cadre d'une structure interfacultaire comprenant un apport significatif des sciences de l'éducation.

L'évolution en cours s'inscrit dans le processus de Bologne, qui unifie la structure des études universitaires en Europe selon le système bachelor, master, doctorat. Ce processus accélère la transformation de l'enseignement supérieur en Suisse, déjà favorisée par la création des Hautes Écoles Pédagogiques et Spécialisées et le mouvement de rapprochement entre universités.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation est impliquée dans quatre chantiers qui mobilisent d'autres partenaires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université :

1. L'évolution de la licence en sciences de l'éducation, mention enseignement.
2. L'universitarisation de la formation pédagogique et didactique des enseignants secondaires.
3. La mise en place de formations complémentaires qui diversifient l'accès à la profession enseignante.
4. La création de programmes de formation des formateurs d'enseignants.

Ces chantiers sont inégalement avancés et posent des problèmes techniques, juridiques et pédagogiques différents. Il importe, pour ne pas se perdre dans le détail, d'affirmer d'emblée une *unité de conception* de la formation des enseignants et du rôle que peuvent et doivent y jouer l'Université et plus particulièrement la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. C'est l'objet du présent document.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Prise de position votée par le Collège des professeurs de la Faculté du 21 octobre 2004

Former des enseignants de haut niveau est un enjeu politique majeur, parce que la qualité du système éducatif dépend dans une large mesure de la formation des professionnels. L'enquête PISA vient de le confirmer : les pays les mieux classés accordent à la formation des enseignants une place centrale. Sa prise en charge accrue par les hautes écoles et les universités répond à une double intention :

- accroître la maîtrise des savoirs à enseigner et des fondements didactiques de leur acquisition par les élèves ;
- plus globalement, relever le niveau de la formation professionnelle des professeurs et l'adosser plus fortement aux sciences sociales et humaines.

Le cahier des charges de l'enseignant s'est élargi au gré des réformes de programmes et de structures aussi bien que des transformations des méthodes et conceptions didactiques. Les publics scolaires se sont transformés. On insiste aussi davantage sur le travail en équipe et sur les dynamiques d'établissements. Le travail enseignant devient de plus en plus difficile alors que les attentes à l'égard de la formation augmentent en permanence. Il importe donc que la formation initiale et continue des enseignants leur donne des outils plus pointus et efficaces pour comprendre et maîtriser les situations complexes auxquelles ils sont confrontés.

Ces outils peuvent aujourd'hui se fonder, dans une mesure qui va croissant au fil des décennies, sur la recherche pluridisciplinaire en éducation. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, les savoirs scientifiques ont connu un développement considérable, en matière de développement de l'enfant et de l'adolescent, d'apprentissage, d'enseignement, de gestion des établissements et des systèmes éducatifs, de relations entre l'action éducative des familles et celle de l'école, de lutte contre l'échec scolaire et les incivilités. L'Université de Genève a joué un rôle important dans le développement de ces savoirs.

Nul n'entretient l'illusion que, de ces savoirs, on pourrait déduire des pratiques exemplaires ou une solution à tous les problèmes d'aujourd'hui, de la classe au système éducatif dans son ensemble. Ce sont cependant des connaissances et grilles d'analyse indispensables, les fondements de ce qu'on appelle, depuis une vingtaine d'années, une pratique réflexive. Ces acquis relèvent d'une formation universitaire de haut niveau. Cette dernière ne saurait se limiter à la maîtrise des savoirs à enseigner appuyée sur une autorité naturelle, comme on l'entend parfois.

L'Université de Genève a également fortement contribué aux travaux relatifs à la formation des adultes et aux formations professionnelles faisant appel à des corps constitués de connaissances scientifiques. Des travaux genevois portent, depuis des dizaines d'années, sur différents aspects de la formation des enseignants, ce qui est logique compte tenu des responsabilités assumées de longue date dans ce domaine. Les recherches genevoises en didactique des disciplines, aussi bien sur les processus d'apprentissage et les pratiques d'enseignement, font référence dans la communauté scientifique internationale, de même que les travaux sur la formation en alternance, l'analyse des pratiques, l'apprentissage adulte.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation a donc toutes les raisons d'affirmer qu'à Genève il est possible et pertinent de former tous les enseignants à l'université, au niveau d'un master ou d'un diplôme post-master, en partenariat étroit avec le système éducatif. La situation genevoise n'est à cet égard pas comparable à celle de nombreux cantons suisses, même parmi les cantons universitaires.

À l'heure où la formation des enseignants s'harmonise en Suisse, dans le cadre des Hautes Ecoles Pédagogiques (HEP), pourquoi proposer une voie d'universitarisation plus complète ? Parce que l'histoire genevoise de la formation des enseignants est différente, en raison sans doute de ses liens de longue date avec la psychologie et les sciences de l'éducation, donc l'Université. Ajoutons que la tendance à l'universitarisation complète a été suivie par de nombreux pays dans le monde : toute l'Amérique du Nord, une partie de l'Amérique latine, une partie de l'Europe, la France depuis 1989, dont Genève est proche.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation est persuadée que les perspectives développées ici représentent, à terme, la voie que suivront les Hautes Écoles Pédagogiques, dont plusieurs développent déjà des partenariats avec les universités. Ajoutons que Genève a suivi de près la construction des HEP dans les autres cantons romands et a contribué à maintes reprises à la conception des programmes. La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation est aujourd'hui représentée dans la Conférence romande et dans la Conférence suisse des directions des Hautes Ecoles Pédagogiques et participe à de multiples groupes de travail intercantonaux.

Une formation entièrement universitaire présente-t-elle un risque d'académisation ? Ce serait vrai si l'université se bornait à donner une formation théorique en laissant à quelques stages la « formation pratique ». Depuis trente ans, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation soutient une autre vision, qui vise à articuler la théorie à l'analyse des pratiques, pour former des professionnels efficaces sur le terrain aussi bien que des intellectuels ouverts à la recherche.

Le coût d'une formation complètement universitaire est-il prohibitif ? Nullement. Un étudiant universitaire, en particulier en sciences humaines, coûte moins cher qu'un étudiant d'une HEP ou HES. Il n'y a pas d'obstacles financiers qui empêcheraient l'universitarisation complète de la formation des enseignants à Genève.

Revenons sur cette base aux quatre chantiers annoncés.

### ***1. Formation des enseignants primaires***

Alors que les Hautes Écoles Pédagogiques n'existent en Suisse que depuis 2000, l'Université de Genève contribue à former les enseignants primaires depuis les années 1920, grâce à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, fondé par Edouard Claparède et dirigé par Pierre Bovet. Dès les années trente, la formation des enseignants a en effet été assurée, à Genève, conjointement par les Études pédagogiques de l'enseignement primaire et l'Institut, devenu Institut des sciences de l'éducation, puis Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation au cours de l'année académique 1974-75. A cette date, la formation était de trois ans et exigeait une maturité à l'entrée. Les étudiants obtenaient un brevet d'aptitude à l'enseignement primaire et l'équivalent d'une demi-licence en sciences de l'éducation, que nombre d'entre eux ont achevée par la suite.

L'universitarisation de la formation des maîtres primaires n'est donc pas une innovation récente à Genève. Au moment où les autres cantons suisses abandonnaient les Écoles normales, il était logique que Genève fasse aussi un pas en avant, en l'occurrence vers une formation entièrement universitaire en quatre ans. Il est important de noter que cette formation est à la fois académique et professionnelle. Les étudiants peuvent continuer leurs études en direction du 3<sup>e</sup> cycle ou du doctorat, ils sont formés à la recherche et rédigent un mémoire de fin d'études. Mais ils sont préparés aussi à prendre la direction d'une classe à l'école primaire, même si, comme tous les diplômés, ils sont censés actualiser leur formation initiale tout au long de leur carrière.

La création de la licence en sciences de l'éducation, mention enseignement (LME) a représenté à plusieurs autres égards une avancée :

1. Les licenciés reçoivent désormais une formation polyvalente, et peuvent postuler indifféremment dans la division élémentaire (élèves de 4-8 ans), dans la division moyenne (élèves de 8-12 ans) et dans l'enseignement spécialisé.
2. La formation est orientée par un référentiel de compétences professionnelles en phase avec les évolutions les plus récentes du métier et des systèmes éducatifs (nouvelles technologies, travail en équipe, différenciation de l'enseignement, entre autres). Elle vise explicitement à former des praticiens réflexifs en contact avec la recherche en sciences de l'éducation.

3. La formation se passe pour environ un tiers sur le terrain ; cette présence intensive (dix insertions différentes d'une durée d'une à cinq semaines dans différentes écoles) permet une forte articulation entre théorie et pratique, qui va bien au-delà de la simple juxtaposition entre cours et stages.
4. La formation mobilise, pour accueillir et encadrer les étudiants durant les stages, environ 580 enseignants primaires, dits « formateurs de terrain », soit environ un quart du corps enseignant primaire en exercice.
5. La formation a été conçue et reste pilotée dans le cadre d'un contrat de partenariat entre la Section des sciences de l'éducation et la Direction de l'enseignement primaire.
6. En lien avec les didactiques des disciplines qui constituent un noyau central de la formation, une place importante est faite aux dimensions plus transversales du métier (processus et difficultés d'apprentissage, relations maître-élèves, évaluation, relations famille-école, diversité culturelle, spécificités de l'enseignement spécialisé, entre autres).
7. La formation prévoit plusieurs formes d'individualisation des parcours.
8. Elle coûte malgré tout beaucoup moins cher que la formation antérieure aux Études pédagogiques, globalement et *per capita*.

Cette formation a été ouverte en 1996 à des volées de 80, puis (dès 2001) de 100 étudiants. Cinq d'entre elles ont obtenu la licence en sciences de l'éducation, mention enseignement, trois autres sont en cours de formation. Les évaluations de ce programme sont globalement positives, même si plusieurs aspects peuvent encore être améliorés, notamment dans le cadre du partenariat avec la Direction de l'enseignement primaire, dont dépendent les formateurs de terrain qui accueillent les étudiants dans les stages. Le dispositif de formation genevois a reçu de nombreux visiteurs et inspiré des réformes de la formation des enseignants dans d'autres cantons et d'autres pays.

On comprendra que la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation n'envisage dès lors nullement de former des enseignants dans un cursus de bachelor de trois ans qui serait incapable de conduire les étudiants au niveau des exigences à la fois académiques et professionnelles de la formation actuelle. Le décalage est grand avec la formation donnée par les HEP, non seulement parce que la formation est plus longue, mais en raison du niveau élevé de qualification académique du corps enseignant et de la référence constante à la recherche et aux sciences sociales et humaines.

Former les enseignants primaires dans un programme de master de 300 crédits permettra de consolider encore mieux certains points faibles et d'étoffer les stages en responsabilité. Elle est de plus nécessaire pour renforcer la polyvalence dans le cadre d'une formation intégrée qui pourra répondre aux critères de reconnaissance de la Conférence des chefs des Départements de l'Instruction Publique (CDIP), tant pour l'enseignement spécialisé que pour les divisions élémentaire et moyenne.

Dans le cadre des travaux au sein du groupe de coordination réunissant la Direction de l'enseignement primaire et la Section des sciences de l'éducation, ainsi que dans la commission de la formation de l'enseignement primaire, l'option d'un master en sciences de l'éducation est retenue. La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation s'oriente donc résolument vers l'élaboration d'un programme de master, parce que ce titre est considéré par la Conférence Universitaire Suisse (CUS) comme fin normale des études de base à l'université, mais plus encore parce que c'est la condition d'une formation de haut niveau, à la hauteur des défis de l'école primaire.

## ***2. Formation des enseignants secondaires***

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation soutient trois orientations en vue de l'élaboration d'un cursus universitaire de formation des enseignants secondaires dans le contexte du processus de Bologne, à savoir :

- la mise en place d'une formation académique et professionnelle conduisant à des titres reconnus, selon les directives de la CUS pour le processus de Bologne et selon les critères de la CDIP pour la formation à l'enseignement secondaire ;
- le maintien de l'unité de la formation initiale pour les enseignants du secondaire I et du secondaire II ;
- le positionnement de cette formation au niveau d'un Master of Advanced Studies (MAS), faisant suite, immédiatement ou non, à un master disciplinaire.

Dans sa participation aux travaux du Groupe de pilotage, désigné par le DIP et l'Université, la FPSE adhère aux principes qui semblent se dégager au moment de la rédaction de ce texte. L'intégration de la formation des enseignants secondaires dans une structure universitaire redonnera une cohérence d'ensemble à la politique de formation des enseignants à Genève. Si la nature exacte de cette structure (centre ou institut) doit encore être étudiée de manière plus approfondie, on peut anticiper déjà deux aspects essentiels de son organisation : son caractère interfacultaire et sa vocation d'articuler les composantes académiques et professionnelles de la formation. La FPSE soutient l'idée de deux modèles de formation conduisant à un même titre : une formation didactique et pédagogique partiellement intégrée pendant les études de master disciplinaire lorsque celui-ci est de 120 crédits, une formation consécutive lorsque le master disciplinaire est de 90 crédits. Les titres à prévoir dans la nouvelle formation – un master dans les disciplines d'enseignement, complété d'un Master of Advanced Studies de 60 crédits en enseignement secondaire – dépasseront les exigences de la CDIP, surtout pour l'enseignement dans le secondaire I. En cela, les nouvelles orientations de la formation des enseignants secondaires seront semblables à celles de la formation des enseignants primaires. Les formations à Genève répondront aux critères de la CDIP tout en valorisant une insertion universitaire qui optimise les traditions et les ressources présentes dans ce canton. Elles répondront aussi à un vœu exprimé de longue date par le Grand Conseil : rapprocher les formations primaires et secondaires. Ce rapprochement, envisagé en 1995, se heurtait à ce moment à de nombreux obstacles. Ils paraissent surmontables dans le cadre de formations universitaires.

La mise en place d'une formation universitaire des enseignants secondaires impliquera la nomination dans les différentes facultés de personnes qualifiées qui œuvreront dans la structure de formation interfacultaire. Il sera nécessaire aussi de préciser le statut des « formateurs de terrain », rémunérés par l'université sans être nommés à l'université, des professeurs du secondaire qui assureront l'encadrement des stages et le suivi des étudiants en cours d'emploi pendant la formation. Un parallélisme est à nouveau à rechercher avec les pratiques déjà établies pour les formateurs de terrain du cursus de formation des enseignants primaires.

Face à l'immense travail encore à accomplir pour mettre en place la nouvelle formation des enseignants secondaires, la FPSE se déclare prête à consentir un investissement important en concertation avec les autres facultés, les responsables de la formation actuelle et les représentants du Rectorat. Reste à clarifier pour la phase d'étude un projet d'allocation de ressources à la hauteur des défis à assumer.

### 3. Formations complémentaires

Sauf à former tous les enseignants en emploi, il est difficile de faire correspondre le nombre de diplômés issus des formations de base, tant du secteur primaire que secondaire, et les places de travail disponibles dans ces secteurs. Cette situation conduit, dans de nombreux pays, à la mise en place de formations complémentaires qui (a) permettent l'accès à la profession enseignante par d'autres voies que les formations de base ; (b) favorisent la mobilité entre les ordres d'enseignement.

Pour répondre à une pénurie d'enseignants de mathématiques dans l'enseignement secondaire à Genève, la Faculté des sciences a mis en place, en 2001, un certificat de formation continue intitulé « Mathématiques de base pour l'enseignement dans le secondaire I genevois ». Ce certificat de 12 crédits est destiné à des enseignants engagés dans l'enseignement secondaire qui sont titulaires de licences de branches scientifiques et souhaiteraient acquérir une qualification pour l'enseignement des mathématiques.

L'enseignement primaire a dû engager, entre 2000 et 2003, un nombre important de suppléants « hors titres » (c'est à dire, de titulaires de licences autre que la licence mention enseignement). Cette situation a justifié la demande que la Direction de l'enseignement primaire a adressée à la FPSE en 2000 dans le sens de la création, à l'intention de ce public, d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences de l'éducation, mention enseignement (dit DESS-E). Dans le cadre du processus de Bologne, ce titre serait en principe transformé en Master of Advanced Studies. Ce programme de 60 crédits permettrait de former des enseignants primaires en emploi, durant 3 ans, parallèlement à la LME.

La FPSE a conduit toutes les démarches de préparation d'un tel DESS-E et pourvu les postes de formateurs nécessaires. Tout était prêt pour une ouverture en octobre 2004. Toutefois, le programme n'a pas été ouvert, en raison d'une baisse inattendue du nombre de suppléants « hors titres » à former. La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation est toujours persuadée de l'intérêt de ce type de formation complémentaire qui vise, d'une part, à assurer une formation qualifiante pour le personnel engagé « hors titres », et d'autre part, à ouvrir une voie de mobilité entre l'enseignement primaire et secondaire. Par exemple, il serait envisageable qu'un licencié en lettres (français, allemand) engagé comme suppléant « hors titres » dans l'enseignement primaire, et qui obtiendrait le titre de DESS-E, passe plus tard dans sa carrière dans l'enseignement secondaire, sans suivre une nouvelle formation pédagogique.

Des changements de carrière au cours de la vie professionnelle sont devenus beaucoup plus fréquents et répondent à des aspirations des générations montantes. Un système scolaire, comme tout autre employeur, se doit de prévoir des voies de formation qui tiennent compte de cette évolution sociale.

Ce principe étant posé, la FPSE estime qu'en dessous d'un effectif minimum d'étudiants inscrits annuellement dans un programme comme le DESS-E, il est difficile de justifier l'investissement financier et institutionnel correspondant.

Une décision concernant l'ouverture du diplôme à la rentrée 2005 doit encore être prise. Si le Département de l'instruction publique ne réaffirme pas sa demande et ne prévoit pas le financement correspondant dans le projet de budget 2006, la FPSE abandonnera ce projet. Ce renoncement aura deux conséquences : l'employeur devra continuer à offrir une formation interne *ad hoc* pour les suppléants « hors titres » ; le DIP devra admettre qu'une fraction du corps enseignant primaire ne possède pas de titres répondant aux critères de reconnaissance de la CDIP.

#### ***4. Formation des formateurs d'enseignants***

L'évolution des titres certifiant la formation des enseignants primaires et secondaires, dans le contexte du processus de Bologne, appelle de nouvelles orientations en matière de formation de formateurs d'enseignants. Le niveau de qualification des formateurs figure en bonne place parmi les critères de reconnaissance des programmes de formation retenus par la CDIP.

Une politique de formation des formateurs d'enseignants comporte deux volets, selon que l'on considère le personnel nommé dans les hautes écoles et universités, ou les enseignants qui, sans cesser de tenir une classe, participent à la formation initiale en accueillant et encadrant des étudiants-stagiaires dans les écoles ou dans un centre de formation.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation a entrepris plusieurs démarches visant à renforcer la qualification des formateurs d'enseignants, qui sont tous des enseignants universitaires tels que la loi sur l'université les définit : professeurs ordinaires ou adjoints, chargés de cours, maîtres d'enseignement et de recherche, chargés d'enseignement. Ces nominations ont été faites à l'issue de concours publics réunissant en général un grand nombre de candidatures suisses et étrangères. Lors de l'engagement de chargés d'enseignement dans le programme de la licence en sciences de l'éducation, mention enseignement, une priorité est donnée, en règle générale, aux détenteurs d'un titre post-licence (DEA, DESS, doctorat) et des mesures sont prises pour encourager l'achèvement de la thèse de doctorat par les chargés d'enseignement engagés avec une licence. Aujourd'hui, près de la moitié des chargés d'enseignement oeuvrant dans le programme LME possèdent un doctorat ou un autre titre supérieur à la licence.

En parallèle, la FPSE a pris l'initiative de créer, en concertation avec les autres universités et HEP romandes, une voie de formation spécifique dans le cadre d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées «Théories, pratiques et dispositifs de formation d'enseignant-e-s», dit DESS-F. La formation accueille en principe une première volée de 18 étudiants en 2004-2005. Ce diplôme est dans un premier temps destiné en priorité aux formateurs des Hautes Écoles Pédagogiques de Suisse romande et du Tessin, mais il devrait progressivement s'ouvrir à des formateurs oeuvrant dans les universités, dans la formation des enseignants secondaires hors HEP, dans les services de formation continue hors HEP ou encore dans les écoles privées.

La mise sur pied de ce diplôme a pris près de quatre ans et sa pérennité n'est pas encore assurée, en raison de la complexité des négociations romandes, inévitable compte tenu de la diversité des forces et des structures. Si, comme le prévoit la législation relative aux HEP, la recherche, tant en sciences humaines et sociales que dans les disciplines d'enseignement, doit être présente dans la formation des enseignants, il importe que la formation des formateurs ait une dimension universitaire incontestable. Il en va de leurs compétences aussi bien que de leur crédibilité face à des enseignants.

Le second volet de ce chantier concerne les « formateurs de terrain », c'est-à-dire les enseignants qui encadrent des stages, conduisent des séminaires d'analyse des pratiques ou servent de moniteurs pour les étudiants lors de leur formation en cours d'emploi dans les écoles. Depuis la mise en place de la licence en sciences de l'éducation, mention enseignement, des activités de formation et de co-formation ont été régulièrement organisées pour les formateurs de terrain de l'enseignement primaire.

Au moment où la formation des enseignants secondaires est appelée à s'intégrer dans une structure interfacultaire à l'université, il serait intéressant de mener une réflexion sur les dispositifs de formation qui pourraient concerner tant les formateurs du secondaire que du primaire. Il s'agirait de dispositifs visant à aider les formateurs à transformer leurs compétences professionnelles d'enseignant en compétences de formateurs d'adultes, aptes à accompagner et

à guider des étudiants dans leur préparation à la profession. Il serait opportun dans ce contexte d'envisager un cursus et une certification plus formels destinée à une partie des formateurs de terrain.

Signalons enfin l'effort considérable que le Rectorat de l'Université de Genève investit dans la formation des enseignants universitaires. Il a créé un service de formation et d'évaluation qui prend appui sur les recherches en sciences de l'éducation pour proposer, en priorité aux nouveaux enseignants et assistants, des formations adaptées à ce niveau d'études.

### *En conclusion*

Il convient de réaffirmer la nécessaire unité de conception d'une politique genevoise de formation des enseignants primaires et secondaires pour répondre aux défis du processus de Bologne et assurer plus largement la capacité de l'école à former les citoyens de demain.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation n'a pas la prétention de penser à elle seule la formation des enseignants primaires et secondaires. Elle estime néanmoins pouvoir jouer un rôle important dans sa conception, parce que la formation des enseignants est à la fois un objet de recherche et un terrain d'expérience de longue date. Les enseignants-chercheurs de la FPSE sont par ailleurs fortement impliqués, en Suisse et à l'étranger, dans les transformations du système éducatif (programmes, méthodes, organisation du travail, régulation des apprentissages, pilotage et évaluation institutionnelle des réformes). À ce titre, l'Université n'est nullement dans une tour d'ivoire, elle est en prise avec le terrain et peut donc tenter de relier constamment l'analyse du travail réel des enseignants et les missions de plus en plus ambitieuses assignées au système éducatif.

Genève s'est doté d'une Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation qui accueille plus de 2000 étudiants. Elle jouit d'une reconnaissance internationale, par les recherches de Claparède, Bovet, Dottrens, Piaget aussi bien que les travaux plus récents, tant en psychologie qu'en sciences de l'éducation. Il serait étonnant que la collectivité genevoise ne puise pas dans les ressources dont elle a permis le développement, au moment où il s'agit d'actualiser la conception de la formation des enseignants primaires et secondaires dans le cadre du processus de Bologne.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation souhaite être entendue et se dispose à être active dans le débat qui s'amorce sur la formation des enseignants, comme l'ont été ses précurseurs depuis la fondation de l'Institut Jean-Jacques Rousseau.

\*\*\*